

## OPÉRATEURS CULTURELS

# Un accès plus aisé aux prêts financiers

**G**âce à l'intervention de l'Union européenne, les opérateurs culturels et l'industrie créative belge devraient profiter d'ici 2020 d'un accès plus aisé aux prêts financiers, et ce à hauteur de quelque 25 millions d'euros.

Le Fonds européen d'investissement (FEI) a signé lundi à Bruxelles un accord avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Flandre établissant un mécanisme de garantie financière avec les fonds d'investissement START (pour la Communauté française) et PMV (pour la Flandre).

Ce nouveau mécanisme doit permettre à ces deux intermédiaires financiers d'élargir leurs financements auprès des secteurs culturels et créatifs et de prendre davan-

tage de risques.

Sur trois ans, 25 millions d'euros de prêts pourront ainsi être accordés à un total de 140 acteurs environ pour des montants pouvant aller jusqu'à deux millions d'euros.

**Le mécanisme de garantie est ouvert** à toutes les disciplines : cinéma, festivals, patrimoine...

Le mécanisme de garantie, qui s'inscrit dans le cadre plus large du plan d'investissement pour l'Europe initié par le président de la Commission Jean-Claude Juncker, est ouvert à toutes les disciplines de la culture (cinéma, festivals, patrimoine, édition...), ainsi qu'aux domaines tels que l'architecture, le design et les jeux vidéo. ■